

Equity Markets

16 mars 2017

Athena Quotidien 2017

TERMES ET CONDITIONS (les « Termes et Conditions »)

Type d'instrument :	Titres Négociables à Moyen Terme (« TNMT »)					
Documentation juridique :	Programme d'émission de l'Emetteur de 4 milliards d'euros enregistré auprès de la Banque de France le 2 novembre 2016. Prospectus d'admission stand alone visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et passporté à Luxembourg pour les besoins de la cotation des TNMT sur la Bourse de Luxembourg.					
Emetteur :	NATIXIS 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris					
Notation de l'Emetteur :	Dette Long Terme					
Agent de Calcul :	CACEIS Bank Luxembourg 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg					
Agent Domiciliateur Principal :	NATIXIS 40, avenue des Terroirs de France, 75012 Paris					
Agent Placeur :	NATIXIS					
Devise :	EUR					
Sous-Jacent :	<table><tr><td>Indice Multi-Bourse</td><td>Code Bloomberg</td></tr><tr><td>CAC Large 60 Equal Weight ER®</td><td>CLEWE index</td></tr></table>		Indice Multi-Bourse	Code Bloomberg	CAC Large 60 Equal Weight ER®	CLEWE index
Indice Multi-Bourse	Code Bloomberg					
CAC Large 60 Equal Weight ER®	CLEWE index					
Sponsor de l'Indice :	Euronext Paris S.A.					
Marché :	désigne, au titre de toute valeur mobilière composant l'Indice (chacune, un Composant), la bourse sur laquelle ce Composant est principalement négocié, telle que déterminée par l'Agent de Calcul, ou toute bourse ou tout système de cotation qui lui succéderait ou le remplacerait auquel la négociation des titres qui le composent ou autres actifs sous-jacents à l'Indice aura été temporairement transférée (sous réserve que l'Agent de Calcul ait déterminé, agissant de manière raisonnable mais à sa seule discrétion, qu'il existe, sur cette bourse ou ce système de cotation temporaire de remplacement, une liquidité comparable pour les valeurs mobilières sous-jacentes à l'Indice à celle qui existait sur le Marché d'origine).					

Marché Lié :	désigne la bourse ou le système de cotation sur lequel des contrats à terme ou contrats d'options portant sur l'Indice sont principalement négociés, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, agissant de manière raisonnable mais à sa seule discrétion, ou tout successeur de cette bourse ou de ce système de cotation, ou toute bourse ou tout système de cotation de remplacement auquel la négociation des contrats à terme ou contrats d'options sur l'Indice a été temporairement transférée (sous réserve que l'Agent de Calcul ait déterminé, agissant de manière raisonnable mais à sa seule discrétion, qu'il existe, sur cette bourse ou ce système de cotation temporaire de remplacement, une liquidité comparable pour les contrats à terme ou contrats d'options sur l'Indice à celle qui existait sur le Marché Lié d'origine).
Montant Nominal Total :	EUR 30,000,000
Montant Unitaire :	150 000 €
Montant de Calcul :	Non Applicable
Nombre de TNMT émis :	200
Prix d'Emission :	100%
Date de Conclusion :	16 mars 2017
Période de Placement :	Du 17 avril 2017 au 31 mai 2017
Date de Détermination Initiale :	31 mai 2017, sous réserve d'ajustement conformément à la Convention de Jour de Bourse
Date d'Emission :	14 juin 2017
Date d'Evaluation :	31 mai 2027, sous réserve d'ajustement conformément à la Convention de Jour de Bourse
Date d'Echéance :	14 juin 2027
Remboursement Automatique Anticipé :	Si à un Jour Ouvré J, entre le 31 mai 2018 inclus et le 31 mai 2021 inclus, le niveau de l'Indice, à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est supérieur ou égal au Niveau du Remboursement Automatique Anticipé, alors l'intégralité des Titres, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à J+14 et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Titre payable à cette date sera un montant en Devise égal à : Valeur Nominale + [100% + 7% * N/365] Avec : N : le nombre de Jours Calendaires entre la Date de Détermination Initiale exclue et la date à laquelle a lieu le Remboursement Automatique Anticipé inclus (c'est-à-dire lorsque le niveau de l'Indice est supérieur ou égal au Niveau de Remboursement Automatique Anticipé).
Niveau de Remboursement Automatique Anticipé :	100,00% du Niveau Initial.

Niveau Initial :	Désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination Initiale.
Montant de Remboursement Final : (Payoff : Autocall)	Le Montant de Remboursement Final par TNMT payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante : Cas 1 : Si le Niveau Final est supérieur ou égal à 100,00% du Niveau Initial, alors le montant remboursé par titre de créance sera égal à : $\text{Montant Unitaire} \times \left[100,00\% + \left(\frac{\text{Niveau Final}}{\text{Niveau Initial}} - 1 \right) \right]$ Cas 2 : Si le Niveau Final est inférieur à 100,00% du Niveau Initial, le montant remboursé par titre de créance sera égal à : Cas 2a : Si l'Événement Activant n'a pas eu lieu : Montant Unitaire x 100% Cas 2b : Si l'Événement Activant a eu lieu : $\text{Montant Unitaire} \times \frac{\text{Niveau Final}}{\text{Niveau Initial}}$
Niveau d'Activation :	70,00% du Niveau Initial.
Niveau Final :	Désigne le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Evaluation.
Évènement Activant :	L'Évènement Activant a lieu si, au moins une fois à une Date de Détermination de l'Activation le niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation a été inférieur à son Niveau d'Activation.
Heure d'Evaluation :	Désigne l'heure à laquelle le niveau de clôture officiel de l'Indice est calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.
Date de Détermination de l'Activation :	Désigne la Date d'Evaluation
Jour de Bourse :	Désigne tout Jour de Bourse Prévu où : (i) le Sponsor de l'Indice publie le niveau de l'Indice et, le cas échéant, (ii) le Marché Lié est ouvert aux négociations pendant ses séances de négociation normales respectives, nonobstant le fait que tout Marché ou, le cas échéant, le Marché Lié ferme avant son Heure de Clôture Prévue.
Jour de Bourse Prévu :	Désigne tout jour où (i) il est prévu que le Sponsor de l'Indice publie le niveau de l'Indice ; et (ii) il est prévu que le Marché Lié soit ouvert aux négociations pendant sa séance de négociation normale.
Heure de Clôture Prévue :	Désigne, pour chaque Composant, l'heure de clôture prévue en semaine du Marché, sans tenir compte des négociations ayant lieu après l'heure de clôture ou en dehors des horaires de négociations habituelles.
Droit applicable :	Droit Français
Cas de Remboursement	- Illégalité

Anticipé:	- Changement de la Loi - Perturbation des Opérations de Couverture - Coût Accru des Opérations de Couverture - Modification de l'Indice - Suppression de l'Indice - Perturbation de l'Indice Pour les détails sur ces termes, se reporter à la Documentation Juridique.
Montant de Remboursement Anticipé :	Valeur de marché par TNMT, déterminée sur la base des conditions du marché prévalant à la date de détermination, réduit pour tenir compte de l'intégralité de tous frais et coûts inhérents au dénouement de toute opération de couverture ou de financement sous-jacente et/ou connexe (y compris, sans caractère limitatif, toutes options, tous <i>swaps</i> ou tous autres instruments de toute nature couvrant les obligations de l'Emetteur en vertu des TNMT). Pour les besoins de la détermination du Montant de Remboursement Anticipé, les intérêts courus et non encore payés ne seront pas payables mais seront pris en compte pour le calcul de la juste valeur de marché de chaque TNMT.
Brutage :	Non Applicable
Cotation :	Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Règlement-livraison :	Euroclear France
Code ISIN :	FR0124330210
Forme des TNMT :	Au porteur
Information sur le prix :	Bloomberg / Telekurs
Périodicité de valorisation :	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Double valorisation :	Une double valorisation pourra être produite bimensuellement sur demande par Pricing Partners SAS, groupe Thomson Reuters
Marché secondaire :	NATIXIS fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les TNMTs dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.
Convention de Jour Ouvré :	Jour suivant
Jour Ouvré :	TARGET
Exemption à l'application de la Directive Prospectus :	☐ L'offre est exclusivement adressée à des investisseurs hors de l'Espace Economique Européen.
	☒ Les Valeurs Nominales des TNMTs sont supérieures ou égales à EUR 100 000 (ou équivalent).
	☐ L'offre des TNMTs est exclusivement adressée à des Investisseurs Qualifiés.

	☐ L'offre des TNMTs est adressée à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés.		
	☐ L'offre des TNMTs est adressée à des investisseurs qui acquièrent des TNMTs contre versement d'au moins EUR 100 000 par investisseur, pour chaque offre séparément.		
Typologie de commercialisation :	La contrepartie achète les TNMTs : ☐ Pour son compte propre. ☒ Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des TNMTs.		
Adéquation :	Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ces Termes et Conditions ne prétendent pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction. Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte. En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur. Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes : <table border="1"> <tr> <td> ☒ Long terme <i>(>5 ans de maturité maximum)</i> ☐ Court ou Moyen terme <i>(≤5ans de maturité maximum)</i> ☒ Investissement / Couverture ☐ Spéculation / Arbitrage ☐ Liquidité élevée ☒ Liquidité faible ou moyenne </td><td> ☐ Risques faibles <i>(par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée)</i> ☒ Risques moyens ou élevés <i>(par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée)</i> </td></tr> </table>	☒ Long terme <i>(>5 ans de maturité maximum)</i> ☐ Court ou Moyen terme <i>(≤5ans de maturité maximum)</i> ☒ Investissement / Couverture ☐ Spéculation / Arbitrage ☐ Liquidité élevée ☒ Liquidité faible ou moyenne	☐ Risques faibles <i>(par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée)</i> ☒ Risques moyens ou élevés <i>(par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée)</i>
☒ Long terme <i>(>5 ans de maturité maximum)</i> ☐ Court ou Moyen terme <i>(≤5ans de maturité maximum)</i> ☒ Investissement / Couverture ☐ Spéculation / Arbitrage ☐ Liquidité élevée ☒ Liquidité faible ou moyenne	☐ Risques faibles <i>(par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée)</i> ☒ Risques moyens ou élevés <i>(par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée)</i>		
Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :	L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients, l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE. Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée.		

	Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.
Commissions et frais :	0.95% maximum annuel du nominal placé payés en une seule fois à l'émission des TNMT.
Restrictions de vente :	Placement réalisé conformément aux articles L411-2 paragraphe 3 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Pour les besoins de la Cotation, le prospectus d'admission des TNMT sera visé par l'AMF. Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le prospectus d'admission de l'Emetteur. Aucune distribution des TNMTs n'est possible aux Etats-Unis d'Amérique ou auprès d'investisseurs américains. Pour les besoins de leur commercialisation en France, les TNMT feront l'objet d'une brochure commerciale revue par l'AMF.
Avertissement :	Les termes généraux de cette émission sont indicatifs. Les termes généraux de cette émission feront l'objet de Termes et Conditions définitifs disponibles à la Date de Conclusion du présent produit. Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Nous vous invitons à lire l'intégralité de cet avertissement ainsi que l'avertissement sur l'Indice qui se trouve à la fin du document. Il est une documentation transmise à des fins de discussion et à caractère purement informatif. Il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller, afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents à chaque investissement indépendamment de Natixis et sur leur adéquation avec sa situation patrimoniale et personnelle. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques. Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché.

	Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Natixis est supervisé par l'European Central bank (ECB). Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par les « Financial Conduct Authority » et « Prudential Regulation Authority » pour ses activités au Royaume Uni. Les détails concernant la régulation qu'exercent la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres. Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.
Avertissement sur l'Indice :	Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.